

L'Organisation Internationale pour les Migrations rejoint les Nations Unies, et participe au premier Sommet de l'ONU sur les Migrants et les Réfugiés

 UN Summit on
Refugees and
Migrants



#UN4RefugeesMigrants
19 SEPTEMBER 2016

OIM Moyen-Orient et Afrique du Nord

Tel: +20 227365140/1/2 | iommenanews@iom.int | <http://www.iom.int>

#92 | 18 Septembre 2016

L'Organisation Internationale pour les Migrations rejoint les Nations Unies, et participe au premier Sommet de l'ONU sur les Migrants et les Réfugiés

18 Septembre—La date du 19 Septembre 2016 marque une journée-clé dans la discussion sur la migration aux plus hauts niveaux de la gouvernance internationale, puisque les Etats vont se rencontrer dans le cadre du premier Sommet de haut-niveau sur la gestion des flux de migrants et de réfugiés, qui aura lieu à New York, en marge de l'Assemblée Générale de l'Organisation des Nations Unies (ONU).

A l'occasion de la réunion de l'Assemblée générale, l'Organisation Internationale pour les Migrations (OIM) va rejoindre le système des Nations Unies en tant qu'organisation apparentée.

2016 est une année historique pour l'OIM qui fête son 65e anniversaire. L'entrée de l'OIM au sein de l'ONU en tant qu'organisation apparentée permet le renforcement des relations entre ces deux organisations reflétant ainsi l'importance qu'a acquis la migration au niveau global, ainsi que la nécessité d'assurer une meilleure intégration de la mobilité humaine dans les agendas politiques y afférant, tels que l'assistance humanitaire, le développement, les droits humains, le changement climatique, ainsi que la paix et la sécurité.

Cela permettra d'améliorer la capacité du système des Nations Unies à soutenir les Etats Membres dans leur réponse aux problématiques migratoires et à la protection des migrants.

En faisant partie intégrante du système des Nations Unies en tant qu'organisation apparentée, l'OIM a accepté de travailler avec l'ONU et les autres organisations du système des Nations Unies, en harmonie avec les buts et les principes des articles 1 et 2 de la Charte de Nations Unies de 1945 (Charte de l'ONU). D'autres organisations apparentées, telles que l'Agence Internationale de l'Energie Atomique (AIEA), l'Organisation Mondiale du Commerce (OMC), l'Organisation pour l'Interdiction des Armes Chimiques (OIAC), et maintenant l'OIM, ont intégré l'ONU sur la base de modalités et de conditions énoncées dans des accords spécifiques régissant les relations entre l'ONU et chacune de ces organisations.

La signature officielle de l'accord entre l'ONU et l'OIM aura lieu lors de l'ouverture du premier [Sommet de l'ONU sur les Migrants et les Réfugiés](#). Cette rencontre de haut-niveau portera sur les mouvements de réfugiés et de migrants, dans le but de rassembler les Etats autour d'une approche plus humaine et coordonnée de la gestion des migrations.

Afin de soutenir le Sommet ainsi que le développement d'un Pacte mondial sur une Migration sûre, ordonnée et régulière, tel qu'envisagé dans le projet de document final, l'OIM a développé une réflexion nouvelle sur le traitement et la gestion des migrations internationales ; notamment à travers le Cadre de l'OIM de gouvernance des migrations ([MiGOF](#)), à travers le Cadre opérationnel de l'OIM en cas de crise migratoire ([MCOF](#)), ou encore à travers sa contribution « Guidelines to Protect Migrants in Countries Experiencing Conflict or Natural Disaster » dans le cadre de l'Initiative Migrants dans les pays en crise ([MICIC](#)).

Ces cadres de travail, ainsi que le document final du Sommet, de même que [l'Agenda 2030 pour le Développement Durable](#), [le Programme d'Action d'Addis-Abeba](#), [le Cadre d'action de Sendai pour la réduction des risques](#), [l'Agenda de Paris sur le climat](#), et [le Pacte européen sur l'immigration et l'asile](#), devraient constituer le fondement du Pacte mondial sur la Migration.

Afin d'améliorer la gouvernance de la migration et l'impact des migrations pour les migrants eux-mêmes et la société en général, l'OIM formule les recommandations suivantes:

- Elargir les voies de la migration régulière, dans un cadre sûr et ordonné
- Améliorer les perceptions du public vis-à-vis des migrants et des réfugiés, y compris à travers des politiques d'intégration des migrants et de cohésion sociale
- Intégrer la migration dans la planification du développement, aux niveaux national, régional et global, notamment à travers l'implémentation de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable
- Protéger les droits humains de tous les migrants
- Gérer la migration dans les situations de crise
- Elargir les connaissances et approfondir les données sur la migration
- Promouvoir la cohérence des politiques et la coopération internationale

L'OIM se félicite de la décision conjointe de l'OIM et des Etats Membres des Nations Unies d'approuver un accord régissant les relations entre l'ONU et l'OIM en tant qu'agence apparentée, et elle salue l'initiative de la part de la communauté internationale de placer la migration au premier plan des discussions de haut-niveau.

Pour plus d'informations, veuillez contacter Karoline Popp, Regional Liaison and Policy Officer: kpopp@iom.int

OIM Moyen-Orient et Afrique du Nord: Flash Report

Tel: +20 227365 140/1/2 | iommenanews@iom.int | <http://www.iom.int>